



SYNEP

Le + syndical

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 RUE DU Rocher 75008 PARIS
 tél. : 01 55 30 13 19 – Courriel : synep@cfecgc.fr
 site : <http://www.synep.org>

2007. CÆSI

La CÆSI

La **CÆSI** est une confédération, un rassemblement d'organisations syndicales de différents pays européens. Elle a été fondée en 1990.

En tant qu'organisation faïtière européenne, elle peut accueillir les organisations membres suivantes:

- syndicats nationaux sectoriels et suprasectoriels
- syndicats européens suprasectoriels
- syndicats européens.

À l'échelon européen, la **CÆSI** est un interlocuteur des institutions européennes et en particulier de la Commission européenne. Elle émet des prises de position relatives principalement aux questions de politique sociale et contribue, moyennant le travail syndical de ses comités, à façonner des décisions dans le cadre de la politique européenne sociale et de l'emploi.

En collaboration avec l'organe de formation de la **CÆSI**, « *Académie Europe* », les syndicats membres sont plongés dans les dernières évolutions de l'Union. Ce faisant, la conscience européenne est stimulée au sein des organisations membres.

La **CÆSI** défend les intérêts des syndicats libres et indépendants des secteurs privé et public qui respectent les principes démocratiques et adhèrent aux droits de l'homme.

Un syndicat est l'expression de la solidarité et de l'intérêt commun des salariés. La solidarité embrasse également ceux qui sont à la recherche d'un emploi.

Les salariés européens sont de plus en plus confrontés à des entreprises multinationales. Il est par conséquent impératif que le mouvement syndical européen crée un contrepoids efficace.

La **CÆSI** estime que la paix sociale, la justice sociale, la reconnaissance des droits des salariés et l'existence de systèmes sociaux finançables sont des éléments indispensables du modèle social européen. En tant que base de ce modèle, l'économie sociale de marché garantit la liberté du marché et la compensation sociale - deux objectifs placés sur un pied d'égalité. Dans ce contexte, l'initiative et la responsabilité propres des citoyens revêtent une importance déterminante.

La **CÆSI** défend le pluralisme syndical et se considère comme un interlocuteur dans le cadre du dialogue social européen. L'influence de la politique syndicale doit être renforcée par un dialogue partenarial à l'échelon européen.

En tant que syndicat européen indépendant, la **CÆSI** n'est liée à aucune idéologie ni à aucun pouvoir politique.

Le **SYNEP CFE-CGC** ne peut concevoir sa dynamique à l'extérieur d'une réflexion européenne. Tout en France, sur le plan de l'éducation, est imprégné d'Europe. Dans un esprit de synergie, de dialogue et de partage des expériences européennes, notre syndicat a fait acte de candidature afin de rejoindre cette confédération et pour apporter lui aussi sa pierre à la construction européenne. C'est en décembre 2007 que sera validée notre adhésion et dès maintenant le **SYNEP CFE-CGC** participe aux travaux européens et est remarqué par la pertinence de ses apports.

Philippe de MARTHE

Colloque CESI – Académie Europe
Bruxelles 12 au 14 septembre 2007

« Favoriser la natalité – hommes et femmes entre vie familiale et vie professionnelle »

Il ressort du constat réalisé dans les différents Etats européens que la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle est une préoccupation sociale d'importance qui relève encore aujourd'hui du challenge. Il importe surtout de veiller à ce que soit garantie à toute personne la liberté d'organiser sa vie professionnelle et sa vie familiale selon ses propres désirs.

La Société doit garantir à chaque individu le choix de fonder une famille. Ce choix ne doit pas non plus affecter la carrière des parents. Dans cette optique, il est fondamental de :

- Faciliter un accès volontaire au travail flexible (temps partiel, télétravail,...) ;
- Offrir aux parents la possibilité de compter sur des structures d'accueil en nombre suffisant, dont les horaires d'ouverture seraient aménagés et augmentés afin de répondre davantage aux besoins des familles ; ces structures doivent être de qualité et faire appel à un personnel qualifié ;
- Etendre le congé parental d'éducation et permettre qu'il soit partagé par les deux parents.

Seul un changement de mentalité, concernant la place des femmes sur le marché du travail ainsi que l'implication des pères dans la vie familiale et dans l'éducation des enfants, permettra une augmentation réelle du taux de natalité.

Les pouvoirs publics et les syndicats ont un rôle important à jouer dans cette évolution. Il faut en effet encourager les entreprises, par la négociation collective ou la loi, à prendre en compte la famille, ses besoins et ses contraintes au sein de leurs politiques et de leur organisation interne.

Le **SYNEP CFE-CGC** s'engage à relever ce défi !